

PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 18 mai 2018, à 08h45

Président : Professeur Mads Melbye (Danemark)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Point sur le « Nouveau Centre »	4
2. Proposition d'évaluation externe du CIRC	11
3. Rapport biennal sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds	19
4. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	20
5. Recommandations du Groupe de travail du Conseil de Direction relatives à la mise en application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) dans le cadre du programme de travail et de recherche du CIRC, et sur les efforts du Centre en matière de mobilisation des ressources	22
6. Rapport sur les activités du groupe Education et formation (ETR), pour 2015–2017	23
7. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	25

Représentants des Etats participants

Professeur Mads MELBYE, <i>Président</i>	Danemark
Dr Stephen M. ROBBINS, <i>Vice-Président</i>	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ	
Dr Diane STEBER-BÜCHLI, <i>Rapporteur</i>	Suisse
Mme Barbara LÜBBEN	Allemagne
M. Thomas IFLAND	
Professeur Brendan MURPHY	Australie
Mme Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA	Brésil
Dr Livia DE OLIVEIRA PASQUALIN	
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Douglas LOWY	Etats-Unis d'Amérique
Dr Ann CHAO	
Dr Gabrielle LAMOURELLE (<i>excusée</i>)	
Dr Rachel OWEN	
Dr Lisa STEVENS	
Dr Sarah LLOYD STEVENSON	
Dr Dmitry KOSTENNIKOV	Fédération de Russie
Dr Igor KOROBKO (<i>excusé</i>)	
Dr Eduard SALAKHOV (<i>excusé</i>)	
Dr Zoya SEREDA (<i>excusée</i>)	
Dr Alexey NOVOZHILOV	
Dr Sergey IVANOV	
Professeur Juhani ESKOLA	Finlande
Dr Janne PITKÄNIEMI	
Dr Tuula HELANDER	
Professeur Norbert IFRAH	France
Dr Jocelyne BÉRILLE	
M. Thomas DUBOIS	
Dr Prabha ARORA	Inde
Professeur Reza MALEKZADEH	Iran (République islamique d')
Dr Fenton HOWELL	Irlande
Dr Mauro BIFFONI	Italie
Dr Pietro COMBA	
M. Hiroyuki HORI	Japon
Dr Seiichiro YAMAMOTO	

Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD	Norvège
M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar
Dr Haerae KIM	République de Corée
Dr Young Joo WON	
Dr Mark PALMER	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Mariana DELFINO-MACHIN	
Dr Karin SCHMEKEL	Suède
Dr Sandra KLEINAU	
<i>Pas de représentant</i>	Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Svetlana AKSELROD, Sous-Directrice générale, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

M. Derek WALTON, Conseiller juridique de l'OMS

Observateurs

Dr JIE He, Président du Centre national du cancer, Chine

Dr MIN Dai, Directrice du Département des communications internationales, Centre national du cancer, Chine

Dr Julie TORODE, Directrice Adjointe, Responsable Actions de sensibilisation et réseaux, Union internationale contre le Cancer (UICC)

Professeur Giske URSIN, Présidente du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Dr M. ALMONTE
Dr P. BASU
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr G. CLIFFORD
Dr I. CREE

Mme D. D'AMICO
Dr P. FERRARI
Mme E. FRANÇON
Dr N. GAUDIN
Dr M. GUNTER
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr B. LAUBY-SECRETAN
Dr F. LOZANO
Dr J. MCKAY

Dr R. NJIE
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr K. STRAIF
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » : Point 17 de l'Ordre du jour (Document GC/60/11)

Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) rappelle que la Ville de Lyon accueille le CIRC depuis 1967. La tour, dont la construction a été achevée en 1972, a été financée par l'Etat français, les autorités régionales et la Ville de Lyon, cette dernière en détenant la propriété. La convention d'occupation, d'une durée de validité de 30 ans, signée par la Ville de Lyon et le CIRC a été renouvelée en 2002. Des bâtiments supplémentaires ont été construits par la suite afin de faire face au développement des activités du CIRC durant les années 1980 et 1990. Comme cela est indiqué dans le Document GC/60/11, l'état de ces bâtiments vieillissants est devenu une préoccupation quotidienne et un plan de continuité des activités a été mis en œuvre en 2017 afin de limiter les risques. Les partenaires locaux ont été contactés afin de garantir la mise à disposition de sites de remplacement potentiels pour les laboratoires en cas d'interruption majeure de l'activité. Le Centre et la Ville de Lyon assurent une surveillance afin d'anticiper et de gérer les problèmes techniques au moment de leur survenue et conviennent ensemble de solutions. Le coût engendré par l'évacuation du site actuel et la location de laboratoires provisoires a été estimé en 2012 à 14 millions d'euros par an.

Le projet « Nouveau Centre », qui a été lancé en 2011, a avancé rapidement depuis la signature de la convention de financement avec les autorités françaises à la fin de l'année 2015, le lancement du concours de conception-réalisation en mai 2016 et le choix du meilleur projet à la fin de l'année 2017. Le Secrétariat du CIRC travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction, la « Métropole de Lyon », la Ville de Lyon, le Gouvernement français et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2015, les partenaires financiers français ont convenu d'un budget de 48 millions d'euros pour la conception et la réalisation du nouveau bâtiment, le terrain étant quant à lui mis à disposition par la Ville de Lyon. En 2016, le coût de la conception et de la réalisation a été revu à la hausse à 49,26 millions d'euros et la Ville de Lyon a accepté de verser la somme de 1,26 million d'euros en échange de la vente des bâtiments actuels. En avril 2018, après la signature du contrat de conception-réalisation, le CIRC a été informé par les autorités françaises que le coût total du projet était désormais estimé à 51,6 millions d'euros.

Une maquette du nouveau bâtiment a été présentée aux participants. Le projet sélectionné par les autorités françaises après consultation d'experts et du Secrétariat est celui le plus en adéquation avec les besoins du CIRC et proposant le bâtiment le plus moderne et innovant. L'équipe chargée de la conception et de la réalisation est internationale et réunit notamment des architectes français et belges ainsi qu'un bureau d'ingénierie dont le siège social est basé au Canada. Elle a à son actif la réalisation de structures complexes, y compris de laboratoires. Elle a fourni une vidéo montrant la philosophie qui était derrière la conception de ce bâtiment, dans lequel le CIRC va poursuivre son évolution durant les 30 à 50 prochaines années. La conception s'articule autour d'un jardin circulaire à ciel ouvert. Le bâtiment est respectueux de l'environnement et réagit de façon naturelle au cadre qui l'entoure. La qualité des espaces intérieurs et le choix délibéré de matériaux naturels font partie intégrante de ce concept inspiré par la nature qu'est l'architecture biomimétique.

Il convient de rappeler que les autorités françaises financent la conception et la réalisation du bâtiment, mais pas le déménagement dans les nouveaux locaux et l'équipement. Ces coûts supplémentaires potentiels à la charge du CIRC sont estimés à 7,78 millions d'euros, hors coûts d'ajustement fonctionnel et/ou de sécurité. Un montant de 1,5 million d'euros peut être réservé sur les frais généraux au lieu d'être investi dans les capacités de recherche et un montant supplémentaire de 1,24 million d'euros est attendu de la vente, par la Ville de Lyon, du bâtiment Latarjet et du bâtiment du Centre de Ressources Biologiques (BRC). La valeur réelle de ces bâtiments n'est pas encore connue et sera estimée six mois avant le déménagement. Le solde résiduel des fonds du Fonds spécial du Conseil de Direction, d'un montant de 40 000€, ainsi que le produit de la vente du vieux mobilier et des anciens équipements contribueront également au financement de ces coûts. Certains ajustements seront nécessaires afin d'assurer la conformité du projet aux exigences du CIRC, notamment concernant les laboratoires et la biobanque. Ces ajustements sont du type de ceux normalement réalisés dans n'importe quel projet de construction. Les coûts supplémentaires liés aux aspects de sécurité et à la menace terroriste et non pris en compte dans les estimations initiales sont en cours de négociation avec la « Métropole de Lyon ». Si les financements supplémentaires nécessaires ne sont pas trouvés d'ici 2021, la mise en place de la biobanque automatisée et de certains équipements de laboratoire pourrait être retardée. Le déménagement prendra également plus de temps, ce qui entraînera une interruption majeure de l'activité de recherche. Le report de l'achat des nouveaux équipements affectera les capacités de recherche du Centre, en particulier pour ce qui est des laboratoires P2 et P3, dont l'équipement actuel, ancien et obsolète, ne pourra être déménagé. Le chiffre global de 7,78 millions d'euros comprend le renouvellement d'un tiers de l'équipement et du mobilier, ce qui permettra de réduire le temps nécessaire au déménagement de l'équipement de 12 à six semaines. S'il s'avère impossible de trouver les financements d'ici 2020, le Centre pourrait envisager de contracter un prêt ou d'utiliser une partie de ses réserves financières. Une brochure relative au Nouveau Centre a été élaborée et une campagne de mobilisation des ressources sera lancée en septembre 2018 dans le contexte du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Les autorités françaises ont également entrepris de soulever avec leurs partenaires internationaux la question des fonds nécessaires au CIRC.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) félicite Mme Françon et son équipe pour les efforts déployés afin que le personnel du Centre puisse continuer à travailler dans la tour. Le CIRC applique une approche basée sur l'analyse des risques, dans le cadre de laquelle un plan de continuité des activités détaillé et un plan de reprise après sinistre ont été établis. Le comité chargé du plan de continuité des activités surveille en permanence l'état de la tour, identifié comme représentant le risque le plus critique pour le Centre. Le comité est notamment chargé de réduire les situations de risque critique affectant la biobanque, les données des serveurs et l'accès à la tour. Le coût du déménagement de l'ensemble du Centre sur un site provisoire ayant été estimé à 14 millions d'euros par an, celui-ci a tout intérêt à pouvoir déménager dans le Nouveau Centre d'ici 2021.

Le projet Nouveau Centre est, comme tout projet de construction de grande envergure, un projet complexe qui requiert actuellement une concertation intensive avec l'équipe de conception et de réalisation ainsi qu'une collaboration étroite avec la « Métropole de Lyon », le chef de projet. Des risques de retard ou d'augmentation éventuelle des coûts existent. Des mesures destinées à

limiter ces risques ont été prises, sous la forme de clauses juridiques protégeant le Centre en cas de retard.

Le CIRC se doit d'effectuer un minimum d'investissements pour le projet Nouveau Centre afin de rentabiliser ce projet. Le report de ces investissements coûterait beaucoup plus cher que leur réalisation avant le déménagement. Le CIRC va s'efforcer de mobiliser des ressources pendant les deux ou trois ans à venir. Si toutefois les fonds nécessaires ne sont pas réunis d'ici 2021, d'autres options devront être sérieusement envisagées, telles que la possibilité d'avancer des fonds à partir d'autres sources, comme le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mme HERNANDEZ (Canada) remercie la Responsable des Services intérieurs et le Directeur de l'Administration et des Finances pour leur excellent travail. Le maintien du bâtiment en état de fonctionnement est pour eux une préoccupation de tous les instants et ils sont soutenus dans leurs efforts par une équipe dévouée. Elle est très reconnaissante aux autorités françaises pour leur soutien financier, mais s'inquiète toutefois des augmentations de coûts actuelles et potentielles ainsi que de l'incertitude quant à la manière dont les besoins en financement seront couverts. Elle a entendu dire que le nouveau bâtiment serait le plus cher du Biopôle et demande si la construction d'un bâtiment plus modeste et moins onéreux serait possible. Elle est prête à autoriser le Directeur à signer un accord avec la Ville de Lyon pour la vente des bâtiments existants, à condition toutefois qu'aucune nouvelle contribution ou contribution supplémentaire ne soit demandée aux Etats participants, sauf sur une base volontaire, et que des locaux de remplacement raisonnables soient mis à disposition du CIRC. Une large part du budget du déménagement étant consacrée à la modernisation de la biobanque, il serait peut-être souhaitable de reporter cet investissement, de le revoir à la baisse, de l'effectuer de manière progressive ou d'avoir recours à des partenariats. Elle demande si, comme cela a été évoqué par le passé, il est toujours prévu d'aménager des bureaux pour l'OMS dans le nouveau bâtiment. Elle n'approuve pas le fait d'utiliser les réserves du CIRC pour combler le déficit de financement.

Le Dr OWEN (Etats-Unis d'Amérique) remercie la Ville de Lyon et le Gouvernement français pour leur important soutien financier. Toutefois, à l'instar de la représentante du Canada, elle s'inquiète des coûts et n'entend pas appuyer une éventuelle utilisation des réserves du CIRC. Elle encourage le Centre à trouver d'autres moyens de financer le projet. Elle croit comprendre que la plupart des Etats participants ne sont pas prêts à accepter de payer des contributions obligatoires. Elle a hâte de voir ce projet mené à bien et remercie tous ceux qui ont contribué à le faire avancer jusqu'à ce jour.

En réponse aux différentes remarques, Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) indique que pour envisager un bâtiment moins onéreux, le Centre serait obligé de reprendre le projet depuis le début, ce qui prendrait deux ou trois ans et ne serait pas possible vu l'état actuel de la tour. La Ville de Lyon a investi dans des programmes de rénovation et de réparation prévus pour durer jusqu'en 2017 ou 2018. Les problèmes techniques rencontrés par le Centre se sont par ailleurs multipliés et leur fréquence, hebdomadaire en 2017, est devenue quotidienne en 2018.

Trois différents types d'accords sont envisagés avec la Ville de Lyon. Le premier concerne le versement d'une somme de 1,26 million d'euros provenant de la vente des bâtiments Latarjet et BRC, qui serait transférée directement par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon. Le second

accord consiste à négocier la vente des bâtiments Latarjet et BRC six mois avant le déménagement et le troisième, à signer « l'acte de vente » final transférant la propriété légale des deux bâtiments du CIRC à la Ville de Lyon. Concernant le déficit de financement et la réduction des exigences, il convient de noter que sur les 7,78 millions d'euros estimés, 5,04 millions d'euros correspondraient au montant minimum requis pour permettre au CIRC de poursuivre ses activités dans le nouveau bâtiment. Certains achats peuvent être reportés, mais cela ne va pas sans risques : certaines des cuves d'azote liquide de la biobanque sont par exemple très anciennes et ne seront pas déménagées en raison du risque trop élevé qu'elles se cassent. De nouvelles cuves devront être achetées pour le nouveau bâtiment. Ces dernières années, le Centre a reporté l'achat de nouveaux équipements scientifiques, notamment de congélateurs et de cuves d'azote liquide, afin de ne pas compromettre l'achat ultérieur de nouveaux équipements pour le nouveau bâtiment. Le Centre a étudié la possibilité de partenariats avec des instituts scientifiques locaux, mais ceux-ci seraient obligés d'acheter de nouveaux équipements scientifiques pour pouvoir accueillir les activités du Centre et les coûts seraient alors les mêmes. Concernant les bureaux de l'OMS, le nouveau bâtiment ne pourra pas les accueillir compte tenu de l'espace requis pour le CIRC.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) exprime les mêmes préoccupations que celles déjà évoquées par les intervenants précédents. Il souhaite savoir si le projet passerait avec succès les tests de vérifications préalables nécessaires pour effectuer une demande de prêt. Il souhaite également savoir si un « Plan C » a été envisagé, permettant une solution modulaire au cas où le CIRC ne parviendrait pas à réunir les fonds nécessaires.

Le Professeur MURPHY (Australie) déclare qu'il n'est pas certain que revoir les exigences du bâtiment à la baisse soit une bonne idée, même s'il est nécessaire de bien réfléchir à l'équipement scientifique à acheter, celui-ci constituant l'essentiel des coûts. Les options consistant à externaliser la biobanque ou à installer les laboratoires sur d'autres sites ont déjà été étudiées mais, à court terme, il s'agirait de la solution la plus pratique. Il est très probable que les coûts du bâtiment augmentent encore et il souhaiterait savoir quel est le montant des imprévus inscrits au budget. Concernant la mobilisation des ressources, les droits de dénomination constituent un domaine complexe et intéressant. Concernant le plan de continuité des activités, il souhaite savoir quelle est la mesure prévue si une panne majeure se produisait subitement au niveau de l'unité de traitement d'air.

En réponse à la question concernant le plan de continuité des activités, Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) indique qu'en cas de panne majeure du système de ventilation du bâtiment, les groupes de laboratoire pourraient tenir jusqu'à quatre semaines et consacrer tout ce temps à la rédaction de rapports. Le Centre est en contact étroit avec la Ville de Lyon pour ce qui est de la maintenance du système de ventilation et il est peu probable que le système de secours tombe en panne en même temps que le système principal. En cas de panne, le système de secours prendra le relais et les réparations du système principal pourront alors être entreprises. Dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient pas être réalisées dans un délai de quatre semaines, des partenaires locaux pourraient accueillir les activités des laboratoires même s'il est difficile de planifier une telle situation : la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon aideront le Centre à trouver des espaces de bureaux.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) insiste sur le fait que le nouveau bâtiment sera la propriété des autorités françaises et sera occupé par le CIRC. Les autorités françaises sont d'un très grand soutien dans la gestion et le financement de ce projet et supporteront tous les risques liés à une possible escalade des coûts. Le Centre gère les coûts qui lui incombent concernant le déménagement puisqu'il est impossible de rester indéfiniment dans le bâtiment existant, dont l'état est une source d'incertitude quotidienne. Tout déménagement provisoire entraînerait des coûts que le Centre souhaite éviter. Celui-ci se montre par ailleurs prudent dans sa gestion du budget approuvé. Concernant les remarques de la représentante du Canada, il est effectivement possible que le Nouveau Centre soit le bâtiment du Biopôle faisant l'objet de la plus importante contribution financière de la part du Gouvernement français, mais de nombreux projets réalisés dans ce quartier et relevant du secteur privé ont sans doute nécessité des investissements supérieurs. Ce bâtiment est destiné à représenter l'une des deux organisations internationales que la France accueille sur son territoire ; cet investissement est donc important aux yeux des autorités françaises qui, selon lui, vont mener à bien ce projet dans les délais et le budget impartis. La mise à disposition de l'équipement nécessaire dans le nouveau bâtiment relève de la responsabilité du CIRC. Une approche consistant à équiper de manière progressive le nouveau bâtiment d'une biobanque, d'une salle de conférences et de bureaux est envisageable, mais réaliser ces investissements dès le départ permettra d'économiser de l'argent à long terme. La question est de savoir comment lever les fonds nécessaires durant les trois prochaines années ; à cet égard, le Centre rendra compte au Conseil de Direction des propositions qu'il suggère.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) remercie le Centre pour les efforts déployés pour maintenir le bon fonctionnement de l'organisation. Il a été suggéré de reporter le renouvellement de l'équipement et le déménagement dans le nouveau bâtiment dans le cadre d'une approche progressive. L'essentiel des coûts de déménagement est toutefois lié à la biobanque, qui nécessite un système automatisé moderne, et cet investissement ne peut se faire de manière échelonnée. Il est difficile de déterminer quelles économies pourraient être faites à cet égard puisque le nouveau système devra être en place lors du déménagement. Concernant l'utilisation des réserves, il a compris qu'il était proposé, non pas d'utiliser les réserves existantes, mais d'utiliser les réserves futures découlant de la vente de l'équipement et demande une clarification à ce sujet.

Le SECRETAIRE déclare qu'il tient à préciser que le Centre ne demandera pas de contributions obligatoires supplémentaires : les éventuelles contributions des Etats participants se feront sur une base volontaire. Les coûts de réalisation du bâtiment central seront supportés par la Métropole de Lyon et le CIRC n'aura donc pas à prendre à sa charge une éventuelle augmentation imprévue des coûts. Le Centre a émis des exigences concernant le bâtiment et le projet en est actuellement à un stade avancé de négociation concernant la position des cloisons des laboratoires et de la biobanque. Le CIRC sera invité à contribuer financièrement à tout ajustement sortant du cadre initial défini, notamment aux ajustements de sécurité supplémentaires qui pourraient être mis en place sur les conseils des Nations Unies et de la police française. La composante la plus importante du coût du déménagement correspond au système automatisé de la biobanque ; la solution alternative consisterait donc à conserver un système manuel et, dans toute la mesure possible, à continuer à utiliser les congélateurs existants dans un premier temps. Le déménagement serait

alors hasardeux en raison de la fragilité de certains équipements. Le Centre planifie le projet en fonction des fonds dont il dispose.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, explique qu'en principe, le passage à un système de biobanque automatisé se fait sur plusieurs années, l'ancien et le nouveau systèmes fonctionnant en parallèle pendant ce temps. Le Centre sera donc obligé de déménager la biobanque actuelle dans le nouveau bâtiment.

Le Professeur URSIN (Présidente du Conseil scientifique) indique qu'il est extrêmement important pour le Conseil scientifique qu'aucun retard susceptible de nuire à la recherche scientifique réalisée au CIRC ne se produise et que les biobanques doivent donc être préservées. Concernant le déficit de financement, elle pense que les aspects liés aux droits de dénomination ont été peu abordés en Europe et elle sollicite des informations sur les progrès réalisés dans ce domaine.

Le SECRETAIRE explique, qu'à cet égard, il y a eu des précédents dans le bâtiment actuel avec le Hall Princesse Takamatsu et les salles de réunion Sasakawa. Le lien existant entre la Princesse Takamatsu et le Centre est historique. Comme cela a été demandé à plusieurs reprises par les membres du Japon et sous réserve de l'accord du Conseil de Direction, il conviendrait de donner ce nom à une salle de réunion du nouveau bâtiment.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) indique que l'équipe des Finances a réalisé des recherches sur les droits de dénomination. Le Centre élaborera des directives basées sur les bonnes pratiques dans le domaine de la mobilisation des ressources. L'expérience acquise en la matière au sein des institutions européennes et des agences des Nations Unies (telles que les laboratoires de Seibersdorf de l'AIEA) montre qu'il existe des critères communs régissant cette pratique, notamment le fait d'utiliser uniquement les noms d'individus ayant apporté une contribution significative et reconnue à leur domaine. Une fois élaborées, ces directives seront communiquées au Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction et au Conseil de Direction lui-même si ses membres le souhaitent. Pour clarifier la question relative à l'utilisation des réserves qui a été soulevée par le représentant du Royaume-Uni, le Centre va s'engager durant les trois années à venir dans une démarche de mobilisation des ressources intensive et proactive qui, il l'espère, permettra de trouver les financements nécessaires. Si le Centre trouve, mais ne reçoit pas, les financements nécessaires pour le déménagement, il envisagera de demander au Conseil de Direction de faire une utilisation anticipée des fonds correspondants.

Le Dr BÉRILLE (France) indique que son pays a contribué de manière prioritaire à l'accueil du CIRC sur son territoire et qu'il s'est engagé à réaliser un investissement significatif de quelque 66 millions d'euros pour le Nouveau Centre, ce montant incluant la valeur du terrain. A titre comparatif, le montant supplémentaire requis pour le déménagement et la biobanque, un élément indispensable pour lequel tout retard entraînerait des coûts encore plus élevés, est de l'ordre de 5 millions d'euros. La France couvrira toute augmentation des coûts de construction du nouveau bâtiment et encourage donc vivement les Etats participants à effectuer des contributions volontaires afin de financer les coûts supplémentaires liés au déménagement.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Point sur le Nouveau Centre », (GC/60/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/11 (Point sur le « Nouveau Centre »),

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;
2. RECONNAIT que le solde non capitalisé qui s'élève, selon les estimations, à 5,04 millions d'euros, devra être rassemblé avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, et INVITE les Etats participants à verser des contributions volontaires pour atteindre cet objectif ;
3. PERMET, à titre exceptionnel, d'utiliser pour le projet de « Nouveau Centre » les recettes diverses provenant de la vente de matériel et de mobilier au cours de la période 2018–2021 et portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction ;
4. AUTORISE le Directeur à signer un accord (ou des accords) avec la Ville de Lyon au sujet de la vente du bâtiment Latarjet et du bâtiment du Centre de Ressources Biologiques (BRC) ;
et
5. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande s'il serait possible d'ajouter un paragraphe supplémentaire à la résolution, indiquant que le Centre recherche activement des sources de financement supplémentaires, afin qu'il soit bien clair que ce ne sont pas aux Etats participants de fournir les fonds nécessaires.

Le Dr BÉRILLE (France) demande s'il serait possible d'utiliser le terme « exhorte » au lieu du terme « invite » dans le deuxième paragraphe et d'ajouter le terme « commun » après le terme « objectif ».

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare qu'elle n'est pas d'accord avec l'utilisation du terme « exhorte » dans la mesure où le Conseil de Direction a été informé depuis le début qu'il n'était pas question d'exhorter les Etats participants à verser des contributions supplémentaires : le terme « invite » est suffisamment fort.

Mme TISCHELMAYER (Autriche) indique qu'elle partage l'opinion de la représentante de l'Allemagne : le terme « exhorte » est trop fort. Le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil) est d'accord avec ces remarques.

M. HULLEMAN (Pays-Bas) indique que le remplacement du terme « invite » par le terme « incite » refléterait mieux la volonté du Secrétaire d'inciter les Etats participants à verser des contributions volontaires.

Le Professeur MURPHY (Australie) déclare que, quel que soit le terme utilisé, « invite » ou « incite », il est clair que le versement de contributions n'est pas obligatoire et que le Centre a besoin d'argent supplémentaire.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, indique qu'il est prêt à accepter le terme « invite » et fait remarquer que son utilisation ne semble pas susciter une forte opposition.

Le Dr BÉRILLE (France) ajoute qu'elle ne s'oppose pas au maintien du terme « invite » mais qu'elle souhaite être sûre que les capitales des Etats participants seront informées qu'elles sont invitées à verser des contributions volontaires. Elle rappelle sa demande d'ajout du terme « commun » après le terme « objectif ».

Le PRESIDENT attire l'attention sur le deuxième paragraphe, ainsi modifié :

« RECONNAIT que le solde non capitalisé qui s'élève, selon les estimations, à 5,04 millions d'euros, devra être rassemblé avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, et INVITE les Etats participants à verser des contributions volontaires pour atteindre cet objectif commun ; »

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

2. PROPOSITION D'ÉVALUATION EXTERNE DU CIRC : Point 18 de l'Ordre du jour (Document GC/60/12)

Le SECRETAIRE rappelle qu'il a rencontré la Ministre des affaires sociales et de la santé de Finlande suite à une suggestion reçue de son Ministère en 2017 de procéder à une évaluation externe indépendante du CIRC. La proposition écrite de la Finlande figure en annexe du Document GC/60/12. De nombreux contrôles permettant d'évaluer le travail du CIRC existent et le Centre fait déjà l'objet de multiples audits et examens à différents niveaux : via le processus de demande de subventions pour des projets spécifiques, via les articles soumis aux revues scientifiques, par le Conseil scientifique, via les audits par les pairs et via la surveillance exercée par le Conseil de Direction, en particulier concernant les progrès réalisés par rapport à la Stratégie à moyen terme. Les activités et les résultats des recherches effectuées par le Centre sont examinés de très près : en tant que Directeur, il passe beaucoup de temps à participer à ces examens et à répondre aux demandes correspondantes, tout comme les chercheurs du CIRC. Il convient de garder à l'esprit que cette participation a un coût en termes de temps.

La Finlande a proposé de procéder à une évaluation indépendante qui consisterait, comme il le comprend, en un examen élargi du champ d'activité général du Centre, notamment de la coordination entre les thèmes étudiés par le Centre et ceux étudiés par les autres organisations internationales et de leur adéquation avec le travail réalisé par l'OMS. Un tel examen des fonctions et des atouts uniques du Centre pourrait être réalisé en parallèle avec la préparation de la Stratégie à moyen terme, un vaste processus de consultation des différentes parties prenantes, y compris celles extérieures au Centre, ayant lieu à cette occasion. Une nouvelle procédure de définition de la Stratégie à moyen terme, intégrant la proposition de la Finlande, pourrait être élaborée et proposée au Conseil de Direction lors de sa prochaine session.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) indique qu'il a interprété la proposition de la Finlande d'une manière très similaire à celle du Secrétaire. Cette proposition est née suite aux discussions qui ont eu lieu au Ministère des affaires sociales et de la santé concernant les besoins financiers croissants du CIRC et la façon dont ils pourraient être satisfaits, en particulier compte tenu des nouvelles possibilités existant en matière de technologie et de recherche. L'évaluation proposée doit avoir une portée large et doit notamment examiner l'adéquation des activités scientifiques avec le mandat du Centre, l'équilibre des priorités et la nécessité de changer ou non ces priorités. Il est vrai que le CIRC fait déjà l'objet de nombreuses évaluations, mais une évaluation externe permettrait une analyse plus approfondie. Celle-ci pourrait être utilisée dans le cadre du processus de définition de la Stratégie à moyen terme et, comme l'a indiqué la Directrice nouvellement élue lors de son entretien, serait utile à des fins de planification. Dans son courrier de l'année 2017, le Ministère des affaires sociales et de la santé finlandais a reconnu que cette évaluation devrait être financée par des sources externes et que la Finlande était prête à payer sa part.

Le Professeur MURPHY (Australie) indique qu'il approuve l'approche formulée par le Secrétaire consistant à réaliser cette évaluation externe dans le cadre d'une préparation approfondie de la Stratégie à moyen terme. Il n'est pas nécessaire selon lui d'examiner de manière détaillée la recherche effectuée, mais il peut être utile d'avoir une vision plus large de la Stratégie à moyen terme et du travail en laboratoire effectué en complément de la mission principale du Centre sans nécessiter un surinvestissement dans des espaces de laboratoire. La relation entre le Centre et l'OMS doit également faire l'objet d'une évaluation. La réticence des Etats participants à augmenter leurs contributions n'est pas liée à la qualité et à l'orientation du travail réalisé par le Centre, même si les membres ont remarqué que les coûts de fonctionnement avaient augmenté et que la proposition de valeur en termes de nouvelles recherches ne suffisait pas à compenser ces augmentations. Le nombre de membres externes prenant part à l'évaluation pourrait être augmenté d'un ou deux afin de répondre aux préoccupations de la Finlande et d'autres pays.

M. DE RAEDT (Belgique) indique qu'il souscrit entièrement à la proposition de la Finlande. Il ne pense pas que cette évaluation externe devrait prendre la forme d'un audit scientifique ou financier, mais qu'elle devrait plutôt être considérée comme un outil d'action stratégique. Le Ministère de la santé belge a récemment entrepris deux audits, l'un portant sur la politique en matière d'antibiotiques et l'autre, sur les Réglementations internationales en matière de santé (2005) ; ces deux audits ont permis de donner une priorité plus importante à ces thèmes dans l'agenda politique. L'évaluation proposée pourrait être financée par le budget ordinaire ou le Fonds spécial du Conseil de Direction, plutôt que par des sources externes supplémentaires.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) indique qu'il est quelque peu inquiet concernant les critères susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une évaluation externe, dans la mesure où la qualité de la recherche effectuée par le Centre fait déjà l'objet d'une évaluation menée de façon tout à fait appropriée. Si une évaluation externe de la stratégie avait lieu, cela pourrait entraîner un changement d'orientation du Centre par rapport à l'orientation convenue par le Conseil de Direction. L'objectif de la Stratégie à moyen terme consiste précisément à identifier l'orientation et la teneur du travail financé par les Etats participants. Il est prêt à accepter une approche selon laquelle le Directeur soumettrait une proposition au Conseil de Direction et qu'une opinion serait formulée une fois les critères d'évaluation exposés.

Le SECRETAIRE ajoute qu'il faudra réfléchir à la composition d'un éventuel comité d'évaluation externe, à la question de savoir si le Conseil scientifique participera ou non à cette évaluation, aux compétences requises et au mode de sélection des membres de ce comité. Il faudra également déterminer le mandat du comité ainsi que les processus à suivre et décider d'un calendrier.

Mme HERNANDEZ (Canada) indique qu'elle soutient la proposition de la Finlande. Le CIRC a été créé en 1965 et la scène internationale a considérablement changé depuis : de nouvelles découvertes scientifiques ont eu lieu et les exigences et la complexité se sont accrues. La qualité des outils d'évaluation interne utilisés par le CIRC ne fait aucun doute. Néanmoins, une évaluation externe fournirait une vision stratégique globale, en particulier si elle a lieu conjointement avec la définition de la Stratégie à moyen terme. Cette évaluation serait l'occasion d'examiner d'autres aspects, tels que les relations avec l'OMS et le Préambule aux Monographies. Le Conseil scientifique devrait jouer un rôle central dans cette évaluation ; compte tenu de la volonté du CIRC d'améliorer ses relations avec l'OMS, celle-ci pourrait être invitée à participer au processus. Des garde-fous devront être mis en place afin de s'assurer que cette évaluation aidera les Etats participants à renforcer le Centre et fournira des informations sur lesquelles le Conseil de Direction pourra s'appuyer pour prendre ses décisions. Les évaluateurs externes devront avoir une excellente connaissance de l'environnement mondial et du contexte dans lequel le Centre opère et devront fournir un point de vue constructif et stratégique.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'elle soutient la proposition de procéder à une évaluation externe et notamment d'évaluer si des laboratoires de pointe sont indispensables à la mission du Centre ou si celui-ci ne devrait pas réorienter ses efforts futurs vers un renforcement de son rôle de coordination en se focalisant davantage sur les collaborations multacentriques, conformément à son mandat initial. Elle approuve le champ d'application de l'évaluation tel qu'il est proposé et qui inclut les thèmes suivants : adéquation des activités du CIRC avec son mandat, collaboration avec l'OMS dans le domaine de la lutte contre le cancer, intérêt pour le CIRC de disposer d'un laboratoire de recherche international, d'une biobanque et d'une plateforme de séquençage de nouvelle génération, viabilité à long terme de l'exploitation d'un laboratoire de recherche international et d'une biobanque. Comme l'a indiqué la représentante du Canada, la décision finale concernant l'utilisation des résultats de l'évaluation serait du ressort du Conseil de Direction. Elle partage l'avis du représentant de la Belgique sur le fait que cette évaluation pourrait être financée par le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) déclare qu'elle soutient l'initiative de la Finlande et souligne l'intérêt d'effectuer régulièrement des évaluations externes. Cette évaluation devra fournir une vision globale et ne pas se concentrer sur les détails de la recherche. Il est important qu'elle étudie la coordination avec les autres acteurs, notamment les organisations nationales et internationales, et qu'elle examine les domaines dans lesquels il y a des lacunes ou des doublons. L'objectif doit consister à identifier les domaines dans lesquels le CIRC joue un rôle unique et apporte une valeur ajoutée. Il est possible que des suggestions non agréables à entendre découlent de cette évaluation, mais la décision finale concernant la prise en compte des résultats restera du ressort du Centre.

Le Professeur IFRAH (France) est d'accord avec la proposition de la Finlande dans la mesure où les évaluations externes font partie intégrante de la culture de la recherche. Cependant, comme l'a fait remarquer le représentant du Royaume-Uni, il revient au Conseil de Direction de déterminer la politique du CIRC et les critères utilisés pour la mise en place d'une évaluation externe. Il est d'accord sur le principe du financement de l'évaluation par le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, déclare qu'il est extrêmement important que le Conseil de Direction ne donne pas l'impression de remettre en question la qualité du travail réalisé par le CIRC, qui a été excellent jusqu'à présent. Il constate que la proposition de la Finlande est bien accueillie même si, de son côté, il préfère l'approche proposée par les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie. Si cette évaluation a lieu, il conviendra de réfléchir soigneusement à la façon dont elle peut être menée à bien sans induire une critique du CIRC et du travail remarquable qu'il réalise.

Le SECRETAIRE rappelle que la procédure d'élaboration de la Stratégie à moyen terme a été entreprise à la demande du Conseil de Direction et qu'elle intègre une vaste consultation sur le champ d'activité du Centre, cette consultation étant menée auprès d'éminents experts du cancer aux spécialités très diverses. Ces experts ont fourni des avis sur les domaines dans lesquels, selon eux, le CIRC devrait ou non s'engager. L'OMS a pleinement participé au groupe de travail conjoint réunissant le Conseil de Direction et le Conseil scientifique et chargé d'élaborer la Stratégie à moyen terme, et le principe de consultation d'experts externes fait déjà partie intégrante de cette procédure.

Concernant le type de recherche effectué, il n'a jamais été stipulé dans le Statut du CIRC que la recherche en laboratoire ne faisait pas partie des outils de recherche du Centre. Il y a toujours eu des laboratoires dans la tour. Ces laboratoires sont modestes et s'apparentent davantage à ceux d'un petit département universitaire qu'à ceux d'un grand centre national. Le niveau des investissements réalisés par le CIRC a peut-être été mal interprété. Concernant la biobanque, celle-ci est principalement utilisée pour héberger les échantillons provenant des pays partenaires, le CIRC ne possédant pas ses propres échantillons. La République islamique d'Iran a récemment demandé au CIRC d'héberger les échantillons en double provenant d'une étude collaborative de grande envergure. L'Étude prospective européenne sur le Cancer et la Nutrition (EPIC), qui inclut 10 pays et 23 centres, est un autre exemple d'étude pour lequel on a demandé au CIRC d'héberger des échantillons. Il souhaite clarifier le fait que la biobanque est un service rendu à la communauté du cancer au sens large dans le cadre d'études coopératives et collaboratives qui sont au cœur de la mission du Centre. Cela ne signifie pas qu'il est contre la proposition effectuée, mais il tient à remettre les choses dans leur contexte, en particulier pour les nouveaux membres du Conseil de Direction.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse), Rapporteur, partage l'opinion du représentant de l'Australie selon laquelle cette évaluation pourrait être réalisée dans le cadre d'une préparation approfondie de la Stratégie à moyen terme : avec l'arrivée de la nouvelle Directrice, il serait utile d'examiner les questions relatives aux relations avec l'OMS.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) est d'accord avec les représentants de l'Australie et de la Suisse sur le fait qu'une évaluation externe pourrait être réalisée dans le cadre d'une préparation approfondie de la Stratégie à moyen terme. Avec l'arrivée de la nouvelle Directrice, le déménagement prévu dans les nouveaux locaux et le CIRC venant de célébrer son 50^{ème} anniversaire, le moment se prête particulièrement bien à une telle évaluation : cela ne devrait pas inquiéter la communauté au sens large.

Le PRESIDENT suggère que le Conseil de Direction examine le projet de résolution.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Proposition de procéder à une évaluation externe du CIRC » (GC/60/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/12 « Proposition de procéder à une évaluation externe du CIRC »,

1. REMERCIE la Finlande de cette proposition ;
2. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant de façon détaillée la procédure à adopter pour la préparation de la stratégie à moyen terme pour 2021–2025 et comprenant les options d'évaluation et le calendrier, à la lumière de l'évaluation à mi-parcours de la SMT 2016–2020 ; ces éléments feront l'objet de discussions lors de la 61^{ème} Session du Conseil de Direction qui aura lieu en mai 2019 ; et
3. NOTE que cette procédure fera appel à l'ensemble de l'expertise scientifique extérieure requise, en plus de celle des membres du Conseil scientifique, et tiendra compte de la proposition de la Finlande de [*ajouter ici les points spécifiques après la discussion par le Conseil de Direction*].

Le RAPPORTEUR demande aux participants de fournir des suggestions afin de compléter le troisième paragraphe du projet de résolution.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) demande si le terme « externe » pourrait être supprimé du titre et du préambule de la résolution, la référence à une « expertise scientifique extérieure » pouvant quant à elle être conservée dans le paragraphe 3.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) indique que la suppression du terme « externe » est acceptable compte tenu des inquiétudes qui ont été soulevées lors des discussions. Cependant, en plus de la référence à « l'expertise scientifique extérieure » figurant au paragraphe 3, il devrait également y avoir une référence à l'expertise extérieure élargie requise pour évaluer l'adéquation des activités du CIRC avec son mandat et la collaboration avec l'OMS.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que le paragraphe 2 n'indique pas clairement comment l'évaluation externe et la préparation de la Stratégie à moyen terme pourront être coordonnées. Deux suggestions ont été émises concernant le financement de l'évaluation externe : elle s'est exprimée en faveur de celle du représentant de la Belgique, prônant un financement par le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le SECRETAIRE explique que l'objectif du paragraphe 2 est de suggérer que la procédure d'élaboration de la Stratégie à moyen terme comprendra plusieurs composantes : ces composantes, qui pourront inclure une vaste consultation de la communauté scientifique du cancer ainsi qu'une évaluation externe, seront spécifiées dans un document qui sera examiné avant décision par le Conseil de Direction lors de sa soixante et unième Session. En réponse à une question du Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique), il confirme que le document qui sera soumis au Conseil de Direction en 2019 indiquera la procédure et la structure proposées, y compris l'expertise requise pour l'évaluation externe. Le Conseil de Direction indiquera ensuite à la nouvelle Directrice comment mettre en pratique cette procédure. Pour prendre sa décision, le Conseil de Direction s'appuiera également sur les informations fournies par le Conseil scientifique à l'issue de son évaluation à mi-parcours de la Stratégie à moyen terme.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) est d'accord sur le fait que l'évaluation externe pourrait être intégrée à la préparation de la Stratégie à moyen terme. Elle partage également l'opinion du représentant de la Finlande sur le fait que le paragraphe 3 devrait contenir une référence à l'expertise élargie requise pour évaluer la position du CIRC par rapport aux différentes organisations.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark, indique que le projet de résolution pourrait simplement faire référence à des « experts extérieurs ».

Mme LÜBBEN (Allemagne) ajoute que la nécessité de faire appel, pour l'évaluation externe, à l'expertise requise serait soulignée si le troisième paragraphe commençait par le terme « demande » au lieu de « note ». Le paragraphe 3 pourrait également mentionner les termes de référence (mandat) d'un comité d'évaluation externe. Le paragraphe 2 pourrait faire spécifiquement référence à l'évaluation.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les remarques de la représentante de l'Allemagne et propose que le troisième paragraphe commence par les termes « demande que l'évaluation externe fasse appel... ». Le paragraphe 3 pourrait se terminer ainsi : « la proposition de la Finlande d'examiner certains de ces domaines pour évaluation et que cette procédure sera soumise au Conseil de Direction en mai 2019 ».

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) fait remarquer que les modifications proposées par les représentantes de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique risquent de rendre le texte de la résolution confus : le paragraphe 2 indique clairement que le Secrétariat a été invité à préparer un document décrivant la procédure détaillée et que celle-ci sera soumise au Conseil de Direction. Le Conseil de Direction pourra donner des instructions au Secrétariat une fois qu'il aura reçu la procédure mais en attendant, il est plus approprié de commencer le troisième paragraphe par le terme « note... ». Il demande l'avis de la représentante du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que le paragraphe 2 fait référence à une « procédure détaillée » mais ne mentionne pas l'évaluation.

Le SECRETAIRE indique que la « procédure détaillée » à adopter pour la préparation de la Stratégie à moyen terme comprendra plusieurs composantes, dont l'évaluation ; l'ajout des mots « incluant une évaluation externe » après « procédure détaillée » dans le paragraphe 2 pourrait rendre les choses plus claires. L'objectif est de fournir au Conseil de Direction une description

d'une série d'étapes à suivre pour élaborer la Stratégie à moyen terme. L'évaluation externe serait l'une de ces étapes. Le Conseil scientifique examinerait les étapes proposées avant leur soumission au Conseil de Direction.

Dans la discussion qui s'ensuit, Mme LÜBBEN (Allemagne) propose de formuler le paragraphe 3 ainsi : « prie le Secrétariat de préparer et d'inclure dans ce processus une évaluation externe, conformément à la demande de la Finlande » ; le Professeur MURPHY (Australie) estime quant à lui qu'il n'est pas nécessaire d'apporter une modification supplémentaire dans la mesure où la préparation de la Stratégie à moyen terme fera intervenir l'expertise extérieure appropriée.

Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) explique qu'une « procédure » peut être une composante d'un « processus ».

En réponse à une question de M. HULLEMAN (Pays-Bas), Mme HERNANDEZ (Canada) suggère que la partie « fera appel à l'ensemble de l'expertise scientifique extérieure », dans le paragraphe 3, pourrait être remplacée par « l'expertise appropriée ». Elle partage l'avis d'intervenants précédents qui souhaitent que le projet de résolution mentionne spécifiquement l'évaluation externe afin que la pertinence de celle-ci dans la préparation de la Stratégie à moyen terme ne soit pas éludée.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) suggère que le projet de résolution fasse référence à une « évaluation indépendante » plutôt qu'à une « évaluation externe ».

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Danemark et appuyé par le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège), le Professeur MURPHY (Australie) et le Dr HOWELL (Irlande), propose que le projet de résolution fasse référence à une « évaluation » et non à une « évaluation externe ».

Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) précise que le CIRC fait partie de l'OMS et que les organisations appartenant au système commun des Nations Unies ne sont pas soumises à des évaluations externes, mais uniquement aux évaluations réalisées par leur gouvernance. Toute proposition de réaliser une évaluation externe fera l'objet d'un examen par le Conseil exécutif de l'OMS et, le cas échéant, par l'Assemblée mondiale de la Santé. Une approche plus pragmatique consisterait à demander une « évaluation » élargie et à spécifier ensuite les composantes de cette évaluation.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) demande s'il serait acceptable de remplacer le terme « évaluation externe » par « évaluation indépendante ». Il s'inquiète du fait qu'il n'est aucunement fait référence au contenu de l'évaluation et souhaite insister sur le fait que celle-ci n'a pas pour objectif d'examiner les questions d'ordre scientifique.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence au paragraphe 2, demande que les membres du Conseil de Direction soient invités à participer à l'évaluation.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) approuve les remarques du représentant de la Finlande et souligne l'importance d'une formulation claire de la résolution afin que la Directrice nouvellement élue du Centre n'ait aucun doute quant au point de vue du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT déclare que le projet de résolution fait référence à la « proposition de la Finlande » et qu'à ce titre, ce qui est demandé au Centre est parfaitement clair.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) demande que le deuxième paragraphe soit modifié afin de faire référence à « une évaluation basée sur les points soulevés dans la proposition finlandaise ».

M. HULLEMAN (Pays-Bas) fait remarquer que l'opinion de personnes extérieures au CIRC pourrait aider celui-ci à identifier ses atouts uniques.

En réponse à un commentaire de M. DE RAEDT (Belgique), Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) explique que le processus d'évaluation indépendante de l'OMS a été intégré à part entière dans l'élaboration de la Stratégie à moyen terme.

Le PRESIDENT fait remarquer que l'ajout d'une référence à l'OMS dans le projet de résolution rendrait le texte inutilement complexe.

Le Professeur MURPHY (Australie) indique qu'une mention trop précise des composantes de l'évaluation pourrait limiter la capacité de l'exécutif à rédiger une proposition complète à soumettre au Conseil de Direction en 2019. Il n'a pas été mentionné d'engagement en faveur d'une évaluation entièrement externe, mais en faveur de l'intégration, dans le processus d'évaluation, d'éléments externes.

Mme LÜBBEN (Allemagne) souligne que l'évaluation doit avoir une portée large et qu'elle ne doit pas être limitée aux membres du Conseil scientifique : les membres du Conseil de Direction doivent également être inclus dans l'évaluation.

A la demande du PRESIDENT, le RAPPORTEUR donne lecture d'une version modifiée du projet de résolution, intitulé « Proposition de procéder à une évaluation du CIRC », (GC/60/R11) et intégrant les modifications proposées :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/12 « Proposition de procéder à une évaluation externe du CIRC »,

1. REMERCIE la Finlande de cette proposition ;
2. DEMANDE d'inclure dans la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 une évaluation des points soulevés dans la proposition finlandaise, évaluation qui sera menée par des membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique ainsi que des experts extérieurs ;
3. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant la portée et les termes de référence à utiliser pour cette évaluation ; ces éléments seront discutés lors de la prochaine session du Conseil scientifique et soumis au Conseil de Direction lors de sa 61^{ème} session en mai 2019 ;
4. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant de façon détaillée la procédure à adopter pour la préparation de la stratégie à moyen terme pour 2021–2025 et comprenant les options d'évaluation et le calendrier ; et
5. DECIDE que cette évaluation sera financée par le Fonds spécial du Conseil de Direction.

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

3. RAPPORT BIENNAL SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION : Point 20 de l'Ordre du jour (Document GC/60/9)

M. GAUDIN (Chef du Groupe Communication) rend compte des évolutions notables qu'a connues le programme des publications durant la période biennale précédente. Les lecteurs des publications du CIRC ont désormais le choix entre plusieurs formats : le format papier classique acheté au siège et vendu par les Editions de l'OMS, le format électronique acheté en ligne ou une version gratuite disponible via l'initiative de publication en libre accès. L'édition papier du *World cancer report 2014* s'est vendue à environ 1000 exemplaires lors de sa publication initiale, mais la version gratuite au format PDF mise à disposition ultérieurement a été téléchargée 20 000 fois. Durant la période biennale précédente, huit volumes de la collection Classification OMS des Tumeurs (« *Blue Books* ») ont été publiés, ainsi que sept Monographies, un *Handbook* et deux publications scientifiques. Les ventes ont augmenté de 300% par rapport à la période biennale précédente, en grande partie grâce au succès durable rencontré par les *Blue Books*. La publication technique du CIRC N°43, *Planification et développement des registres du cancer basés sur la population dans les pays à revenu faible et intermédiaire*, est désormais disponible en français, en russe et en espagnol. Grâce à l'autorisation généreuse du Conseil de Direction, 75% des revenus des publications sont réinvestis dans le programme des publications.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport biennal sur les activités de publication » (GC/60/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/9 « Rapport biennal sur les activités de publication », et

Rappelant sa Résolution GC/58/R6 demandant au Directeur de faire rapport tous les deux ans sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. NOTE que les recettes nettes provenant de la vente des publications du CIRC affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction se sont élevées à 1 450 172€ en 2016 et 1 751 567€ en 2017, dont 75% ont été affectés l'année suivante au Programme des Publications ; et
3. DEMANDE au Directeur de continuer à présenter un rapport tous les deux ans sur les activités de publication du CIRC.

La résolution est **adoptée**.

4. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 23 de l'Ordre du jour (Documents GC/60/16 et GC/60/Inf.Doc. No.2)

Le Dr SCALBERT (Président du Comité directeur des laboratoires du CIRC) présente deux demandes de financement par le Fonds spécial du Conseil de Direction. La première porte sur l'achat de trois équipements scientifiques qui permettront d'accélérer de manière significative le traitement des échantillons biologiques et de réduire les charges de personnel : un immunocolorateur automatique, un dispositif automatisé pour le contrôle de la qualité des acides nucléiques et un système automatisé de profilage des acides gras phospholipidiques plasmatisques. La seconde porte sur le réapprovisionnement de la biobanque EPIC en échantillons de sérum et de plasma provenant des cas de cancer inclus dans cette étude. Les échantillons qui ont été recueillis durant les deux décennies de l'étude EPIC ont été répartis entre le centre d'étude qui les a recueillis et la biobanque centrale du CIRC : les stocks de cette dernière sont désormais très bas et ce financement permettra de transférer des échantillons (environ 22 000 paillettes) depuis les centres d'étude locaux afin de les reconstituer. Les fonds demandés au Fonds spécial du Conseil de Direction s'élèvent à 535 000€ : le Conseil scientifique a recommandé d'approuver cette demande et a même suggéré une augmentation du budget alloué.

En réponse à une question de Mme LÜBBEN (Allemagne), il explique que les charges de personnel indiquées dans la demande (voir document GC/60/16, paragraphe 2) correspondent à des tâches telles que l'enregistrement des échantillons et l'aliquotage.

Le SECRETAIRE indique que les charges de personnel couvriront le temps de travail du personnel normalement financé par des ressources extrabudgétaires, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de recrutement de nouveau personnel. La reconstitution de la biobanque, qui est une ressource clé du Centre, doit être financée par les fonds propres du CIRC.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande si, lorsque le Conseil scientifique a recommandé les dépenses proposées, il a tenu compte du déficit de financement du Nouveau Centre, de l'adéquation optimale des activités du CIRC avec son mandat et des autres problèmes relatifs à la situation financière globale du Centre.

Le Professeur URSIN (Présidente du Conseil scientifique) déclare que les trois équipements scientifiques se sont révélés nécessaires pour effectuer certaines des recherches spécifiques prévues dans la Stratégie à moyen terme. La biobanque EPIC constitue une ressource inestimable et la reconstitution de ses stocks à partir d'échantillons originaux est une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. Les membres du Conseil scientifique ont estimé que cette dépense était justifiée et ne devait pas être reportée et ce, malgré la situation financière actuelle du Centre.

Le SECRETAIRE attire l'attention sur le document GC/60/Inf.Doc. No.2, qui contient une projection de toutes les demandes de financement par le Fonds spécial du Conseil de Direction actuelles et prévues pour la période 2018–2021. Le Fonds spécial est l'une des rares ressources flexibles dont il dispose et joue à ce titre un rôle capital. Le matériel demandé sera utilisé pour analyser les échantillons issus d'études épidémiologiques réalisées dans la population, une tâche s'inscrivant parfaitement dans le mandat du Centre et la Stratégie à moyen terme.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction » (GC/60/R16) :

<p>Le Conseil de Direction,</p> <p>Ayant examiné le Document GC/60/16 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction » et le Document GC/60/Inf.Doc. No.2 (Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2018–2021),</p> <p>Notant le ferme soutien du Conseil scientifique à la demande d'aide pour l'achat de matériel scientifique (285 000€) et pour la reconstitution de la biobanque EPIC (250 000€) (Document GC/60/4 « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-quatrième session »),</p> <p>AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 535 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants et pour la reconstitution de la biobanque EPIC :</p>		
	Prix approximatif (€)	Coûts annuels de maintenance (€)
a) Immunocolorateur automatique	120 000	4000
b) Dispositif automatisé pour le contrôle de la qualité des acides nucléiques	50 000	3000
c) Système automatisé de profilage des acides gras phospholipidiques plasmatisques	115 000	Néant
Reconstitution de la biobanque EPIC		Néant
- Récupération et expédition des échantillons à partir des centres EPIC	130 000	
- Cuve d'azote liquide	30 000	
- Autre matériel et réactif	30 000	
- Charges de personnel - biobanque	<u>60 000</u>	
Total	250 000	
Grand total	535 000	

La résolution est **adoptée**.

5. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DIRECTION RELATIVES A LA MISE EN APPLICATION DU CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ETATIQUES (FENSA) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE DU CIRC, ET SUR LES EFFORTS DU CENTRE EN MATIERE DE MOBILISATION DES RESSOURCES : Point 24 de l'Ordre du jour (Document GC/60/17)

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que, depuis l'adoption en 2016 de la résolution WHA69.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé relative au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), le Centre travaille à l'élaboration d'une procédure appropriée qui lui permettra de se conformer de manière officielle au Cadre de collaboration et de gérer le risque pour sa réputation posé par les collaborations avec des acteurs non étatiques, tout en maintenant sa flexibilité scientifique et les délais très courts associés, en particulier pour ce qui est des demandes de subventions octroyées par concours. Le Centre est chaque jour en contact avec des acteurs non étatiques, en particulier des instituts universitaires. Deux procédures ont été élaborées : la « procédure simplifiée pour les risques faibles » et la « procédure normale ». La première procédure est gérée localement au sein du Centre tandis que la seconde, y compris les contacts avec le secteur privé, est mise en œuvre avec la participation du Bureau pour les partenariats et les acteurs non étatiques au siège de l'OMS. Une procédure d'approbation a été mise au point, comprenant une vérification diligente (identification et vérification des informations pertinentes relatives à un acteur non étatique) et une évaluation des risques (risques associés à une collaboration spécifique proposée avec un acteur non étatique défini). Le Centre ne collabore pas du tout avec les industries du tabac et de l'armement. Une matrice de décision a été définie et permet de décider de manière pragmatique de la procédure à appliquer. Le Centre élabore actuellement un système mondial de gestion des collaborations pour les déclarations d'intérêts par les experts de l'OMS et les acteurs non étatiques.

Une collaboration technique entre le Centre et des entités du secteur privé sera envisagée à condition que l'activité entre dans le cadre de la Stratégie à moyen terme, que la possibilité de collaborer avec le CIRC soit donnée à tous les acteurs du secteur privé de la même manière et que le produit éventuel en résultant soit proposé aux pays en voie de développement à un tarif préférentiel.

Les principales difficultés à venir consistent à acquérir de l'expérience concernant l'application du Cadre de collaboration, à optimiser les directives internes régissant les demandes de subvention, à absorber les demandes de ressources supplémentaires nécessaires pour l'administration du Cadre de collaboration, à s'assurer que les acteurs non étatiques se sont enregistrés au niveau du Cadre de collaboration et à communiquer aux chercheurs du CIRC les nouvelles opportunités de collaboration avec des acteurs non étatiques rendues possibles par le Cadre de collaboration. Le Conseil de Direction est invité à approuver le « Guide spécifique du CIRC relatif aux collaborations avec les acteurs non étatiques » figurant en annexe du document GC/60/17.

Mme HERNANDEZ (Canada) suggère qu'une référence spécifique au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques soit incluse dans le titre de ce guide, par exemple « Guide du CIRC pour la mise en application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS ». Le Secrétariat rendra bien sûr compte au Conseil de Direction de la conformité du Centre avec le Cadre de collaboration, mais elle demande au Directeur de tenir l'OMS pleinement informée.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Mise en application au CIRC du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) » (GC/60/R17) et intégrant la suggestion canadienne :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/17 « Recommandations du Groupe de travail du Conseil de Direction relatives à la mise en application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) »,

1. REMERCIE le Groupe de travail de ses recommandations ;
2. NOTE que le « Guide spécifique du CIRC relatif aux collaborations avec les acteurs non étatiques » (figurant en annexe au Document GC/60/17) sera utilisé par le CIRC pour mettre en œuvre le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et RECONNAIT qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour régulièrement ; et
3. PRIE le Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil de Direction des collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration décrit dans l'annexe mentionnée ci-dessus, en intégrant ce compte-rendu dans le Rapport du Directeur.

Le projet de résolution est **adopté**.

6. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE EDUCATION ET FORMATION (ETR), POUR 2015–2017 : Point 25 de l'Ordre du jour (Document GC/60/18)

Mme BERGER (Chef du Groupe Education et formation) indique que le Groupe, qui comprend quatre personnes, a pour fonctions de promouvoir la carrière des chercheurs en début de carrière, de conseiller les Groupes de recherche sur l'organisation de leurs cours, de gérer les bourses et l'Université d'été du CIRC et de développer des ressources d'apprentissage en ligne. Un examen approfondi du programme d'éducation et de formation a été réalisé au cours des deux dernières années.

Durant la période 2015–2017, le Centre a accueilli un total de 346 étudiants en master et en doctorat, postdoctorants et chercheurs extérieurs. 24 bourses ont été accordées et cinq boursiers issus de pays à revenu faible et intermédiaire ont reçu une subvention d'aide pour les aider à poursuivre leurs projets de recherche dans leur pays. Une bourse a été financée dans le cadre d'un accord bilatéral avec la Norvège. Une étude d'impact menée auprès d'anciens boursiers a montré que 75% des personnes interrogées ont continué à travailler dans le domaine de la recherche sur le cancer et que 83% ont travaillé dans des institutions publiques. 62% estiment que la bourse qu'ils ont obtenue a été utile et 31%, qu'elle a été décisive pour leur carrière. Le Secrétariat recherche actuellement des ressources pour 15 bourses ayant chacune un coût de 90 000€ sur deux ans.

Durant la période 2015–2017, le Centre a organisé 92 cours dans 39 pays, principalement dans des pays à revenu faible et intermédiaire. Ces cours ont permis de former un total de 3381 chercheurs et professionnels de la santé publique. Le groupe scientifique compétent et les

partenaires locaux sont chargés de concevoir, de dispenser et d'administrer les cours avec l'aide du Groupe Education et formation.

Deux Universités d'été du CIRC ont eu lieu, respectivement en 2015 et 2017 : la dernière intégrait un nouveau module sur la prévention et la détection précoce du cancer. Dans une enquête réalisée après l'Université d'été de 2017, la majorité des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient mis en application ce qu'elles avaient appris durant ce cours. La moitié d'entre elles avait utilisé le matériel d'apprentissage pour former d'autres personnes et la moitié d'entre elles avait débuté une collaboration avec d'autres participants.

Le portail de gestion des formations met désormais à disposition 20 espaces en ligne pour les cours, avec 720 utilisateurs. Jusqu'à présent, il a essentiellement été utilisé pour l'accès au matériel d'apprentissage avant, pendant et après les cours en face-à-face mais, à l'avenir, il sera également utilisé pour les cours en ligne. Le système de gestion vidéo est utilisé pour stocker, classer et diffuser le matériel d'apprentissage, dont des webinaires qui peuvent être intégrés dans des pages du site internet. Une série de webinaires interactifs en espagnol latino-américain consacré au système de stadification tumeur/nodule/métastases (TNM) a attiré près de 100 participants par session.

A l'avenir, le Groupe continuera à apporter sa contribution à la formation et à la gestion pour les groupes de recherche scientifique, avec notamment la mise en place d'un nouveau portail de formation sur la surveillance du cancer. Il continuera à identifier les ressources potentielles pour le programme de bourses, à élaborer et à contribuer aux cours génériques, aux webinaires et aux ressources d'apprentissage en ligne et à consolider la plateforme d'apprentissage en ligne.

Le Professeur MURPHY (Australie) félicite le Groupe pour son excellent programme et sa dimension internationale et salue ses efforts visant à mobiliser des ressources pour le programme de bourses.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport sur les activités du Groupe Education et formation (ETR) » (GC/60/R18) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport sur les activités du Groupe Education et formation (ETR) couvrant la période 2015–2017, tel qu'il est présenté dans le Document GC/60/18,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal sur les activités du Groupe ETR ;
2. FELICITE le Directeur et son équipe pour leur contribution au développement des compétences en matière de recherche sur le cancer au niveau international ; et
3. NOTE que les prochains Rapports biennaux sur les activités du Groupe ETR seront présentés uniquement au Conseil scientifique.

La résolution est **adoptée**.

7. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 27 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité.

Le Professeur MURPHY (Australie), le Dr ROBBINS (Canada), Vice-Président, le Professeur MALEKZADEH (République islamique d'Iran), le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se portent volontaires.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/60/R20) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

La séance est levée à 13h00.